

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS
DE LA 2^{EME} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE
DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME EXECUTOIRE
POUR LES DIFFERENTS VOLETS DU PAD DE L'OCI**

LE CAIRE - REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

**22-23 JOUMADA AWAL 1430 H
17-18 MAI 2009**

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS
DE LA 2^{EME} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE
DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME EXECUTOIRE
POUR LES DIFFERENTS VOLETS DU PAD DE L'OCI**

LE CAIRE - REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

**22-23 JOURNADA AWAL 1430 H
17-18 MAI 2009**

Conformément à la résolution n° 1/11-DW/IS de la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenu à Dakar, au Sénégal, du 6 au 8 Rabiul-awal 1429 H (13-14 mars 2008), par laquelle il avait approuvé la formation d'un groupe de travail chargé d'arrêter un plan exécutif pour la mise en œuvre des différents volets du programme d'action décennal de l'OCI en vue d'explicitier le rôle des organisations et institutions islamiques en matière de Dawa; conformément à la résolution n° 1/35-D relative au comité de coordination de l'action islamique commune, issue de la 35^{ème} session du CMAE, tenue à Kampala, Ouganda, du 14 au 16 Jourmada Thani 1429 H (18-20 juin 2008), qui a demandé au groupe de travail de poursuivre son effort pour clarifier le rôle des organisations et des institutions islamiques dans le domaine de la Daawa et des secours humanitaires,

Rappelant la reconduction faite par la première réunion du groupe de travail tenue au Caire, en République arabe d'Egypte, du 9 au 11 Jourmad awal 1429 H (14-16 mai 2008), stipulant "l'examen des propositions du groupe de travail à la lumière des différents thèmes du PAD de l'OCI", lors d'une réunion restreinte à Djeddah, pour les compiler suivant le modèle convenu, étant étendu que ces propositions seront étudiées et que la version définitive sera présentée au groupe de travail à sa prochaine réunion au Caire, le groupe de travail ad-hoc chargé de concevoir un programme d'exécution pour les différents volets du PAD en vue d'explicitier le rôle des organisations et des institutions islamiques en matière de daawa, a tenu sa seconde réunion au Caire les 17 et 18 mai 2009 (liste des participants en annexe).

Le groupe de travail a examiné et a adopté un projet d'ordre du jour qui se présente comme suit :

- examen du rapport et des recommandations de la réunion restreinte chargée de concevoir un programme exécutif pour les différents volets de PAD, tenue au siège de l'OCI à Djeddah le 2 février 2009,
- suivi de la mise en œuvre du contenu du rapport et des recommandations de la 1^{ère} réunion du groupe de travail ad-hoc, tenue au Caire les 14 et 15 mai 2008,

- suivi de la mise en œuvre du contenu du rapport et des recommandations de la 15^{ème} session du Comité de coordination de l'action islamique commune, tenue au Caire, du 30 janvier au 1^{er} février 2008,
- contribution des organisations et associations membres du comité de coordination à la mise en œuvre des projets qu'elles souhaiteraient entreprendre isolément ou collectivement en collaboration avec d'autres associations dans le cadre du comité de coordination de l'action islamique commune de l'OCI, en vue de concrétiser le slogan "la solidarité en action" entre les institutions siégeant au sein du comité.

Les participants se sont tout d'abord penchés sur le premier point de l'ordre du jour, à savoir le rapport et les recommandations de la réunion restreinte chargée de concevoir un plan exécutif pour les volets du PAD, tenue au siège de l'OCI à Djeddah le 2 février 2009.

La réunion a également passé en revue le rapport de la 1^{ère} réunion du groupe de travail tenue au Caire les 1^{er} et 25 mai 2008 ainsi que les réponses et propositions des membres du comité recueillies par le Secrétariat général. Au terme de ses délibérations, la réunion a abrité aux conclusions suivantes :

- 1- **Fusionner** les propositions de la réunion restreinte avec celles de la 1^{ère} réunion, à la lumière des débats qui se sont instaurés à ce sujet.
- 2- **Adopter** les programmes proposés, avec identification des parties exécutantes et des délais à prévoir, conformément aux différents volets du PAD, et ce après y avoir introduit les ajustements approuvés par la réunion.
- 3- **Adopter** l'ordre du jour de la 16^{ème} session du Comité de coordination de l'action islamique commune en matière de daawa, prévue à Tripoli, du 21 au 23 juin 2009.

Projets proposés par le groupe d'experts et destinés à être mis en œuvre par les organisations, comités et associations membres du Comité de coordination de l'action islamique commune, conformément aux dispositions du PAD.

Thème I : la femme, la jeunesse, l'enseignement et la famille

- 1- **Lancement** de petits projets productifs pouvant contribuer à résoudre les problèmes de la pauvreté et à créer des opportunités d'emploi pour les catégories sociales.

- 2- **Formation** des jeunes filles, notamment dans les domaines en relation avec le travail des femmes et adoptées à sa complexité comme la broderie, la couture et l'informatique.
- 3- **Prise en charge** de l'enfance, règlement de problèmes des enfants abandonnés et mise en place d'un environnement propice à l'épanouissement des enfants.
- 4- **Intérêt** accru aux orphelins pour leur dispenser une éducation sociale saine et leur assurer une instruction et une couverture sanitaire adaptées.
- 5- **Centre** de protection, d'éducation et de prise en charge des handicapés.
- 6- **Prise en charge** des malades atteints du sida et sensibilisation aux risques de cette maladie, notamment en Afrique.
- 7- **Sensibilisation** à la violence familiale et adoption d'une approche socioreligieuse pouvant contribuer à réduire ce phénomène, conformément au concept établi par la 19^{ème} session de l'Académie islamique du Fiqh.
- 8- **Intervention** des organisations affiliées au Comité de coordination de l'action islamique commune pour inciter les Etats membres à ratifier le covenant des droits de l'enfant en Islam promulgué par la 3^{ème} session du CMAE, tenue à Sana, en mai 2005.
- 9- **Incitation** des Etats membres à élaborer un instrument spécifique pour les droits des femmes et l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur encontre, avec mise à profit des conclusions auxquelles a abouti le comité des droits de la femme et de l'enfant, au sein du Conseil islamique mondial de la daawa et des secours, après en avoir saisi l'AIF sous forme de pacte global à promulguer conformément à l'usage.
- 10- **Accès** de tous les enfants à l'enseignement primaire et gratuit.
 - Chaque organisation sera appelée à soumettre son propre programme de travail pour la mise en œuvre des propositions ci-dessous, soit individuellement soit en coopération avec d'autres organisations.

Thème II : échanges culturels, dialogue des civilisations, rapprochement entre les Madahib et droits de l'homme

Primo : entente islamique autour de la thématique du dialogue, qui comportera les étapes suivantes :

- 1- **Suivi** des expériences des institutions islamiques dans le domaine du dialogue.
- 2- **Adoption** d'une approche pragmatique et collective à la lumière des expériences cumulées, élaboration d'une stratégie relative aux objectifs, mécanismes et outils du dialogue; acquisition de l'expertise adéquate et médiatisation des buts et objectifs de ce dialogue, dans le respect des constantes et des fondements du dogme et en tenant compte de la nécessité d'adoption d'un programme de formation pour pouvoir disposer d'un groupe islamique international pour le dialogue et d'un programme d'information pour le médiatiser et en faire connaître les résultats.

Secundo : dialogue avec les fidèles des autres religions et des autres cultures, et civilisations avec :

- identification des thèmes et des orientations du dialogue, suivi et évaluation des activités pertinentes, suivi des développements pour composer avec l'autre tout en étant conscients de l'importance de la définition des domaines et des thèmes du dialogue.
- 3- **Création** d'un lieu de dialogue et en faire connaître la mission et les objectifs.
 - 3- **Création** d'un Centre mondial d'études sur le dialogue.

Dans cette perspective, les participants ont adopté le principe de l'élaboration d'une encyclopédie islamique universelle et ce dans le cadre de l'appel à la mise en place d'un rassemblement de tous ceux qui s'intéressent au sujet, conformément au descriptif en annexe.

- 5- **Organisation** de rencontres consacrées au dialogue religieux et aux relations interculturelles dans les différents pays, notamment ceux regroupant des minorités musulmanes tout en œuvrant à associer à ce projet le plus grand nombre d'institutions académiques et culturelles.
- 6- **Renforcement** du processus de rapprochement entre les rites islamiques, mise en œuvre de ses stratégies de diffusion d'une culture de conciliation entre ces rites dans les programmes d'enseignement dans le monde musulman.
- 7- **Elaboration** de projets au service des objectifs du dialogue et leur traduction de et vers l'arabe.

- 8- **Examen** de la possibilité de créer un forum mondial de réflexion dont la mission est d'exposer les visions islamiques relatives à la sécurité intellectuelle et à ses exigences dans le monde, conformément au descriptif en annexe.

Thème III : le terrorisme, l'extrémisme, la violence et la peur de l'Islam (Islamophobie).

A) L'extrémisme :

- 1- **Elaboration** de programmes spécifiques pour contrecarrer la percée extrémiste sur le plan des idées de manière scientifique et rationnelle, programmes dont seront chargés des penseurs, des savants et des institutions scientifiques et qui seront diffusés à grande échelle et en plusieurs langues. L'Académie islamique internationale du Fiqh aura à assurer cette mission en collaboration avec la Conférence islamique Européenne.
- 2- **Organisation** d'une Conférence scientifique sur la pensée révisionniste en collaboration entre l'Académie islamique internationale du Fiqh, la Conférence islamique Européenne et l'Association de la Daawa islamique mondiale.
- 3- **Traduction** et diffusion d'opuscules destinés à révéler la réalité des phénomènes terroristes et extrémistes, leurs causes et les moyens de les contrecarrer. Une telle mission incombe à l'OCI dans le cadre des référentiels religieux et culturels.

B) La peur de l'Islam (Islamophobie)

- 1- **Fournir** à l'Observatoire de l'OCI en charge de l'islamophobie les informations et les événements transmis par les Associations, les institutions et les Centres islamiques dans le monde.
- 2- **Organiser** un Séminaire annuel en Occident, notamment au siège du Parlement européen, à Bruxelles, et au siège de l'ONU, à New-York, pour exposer les résultats de l'Observatoire et les études élaborées au sujet des questions soulevées à ce sujet.
- 3- **Décerner** le Prix de l'OCI à la meilleure et la plus impartiale couverture médiatique des causes de l'Islam et des musulmans dans plusieurs régions du monde.
- 4- **Demander** au Secrétariat général de former une Commission multipartite chargée d'élaborer des plans détaillés pour répondre aux

faits relevés par l'Observatoire de l'OCI concernant la peur suscitée par l'Islam.

- 5- **Etablir** une coordination avec la BID en vue de fournir au Secrétariat général les études et les recherches menées au sujet de l'Islamophobie, ceci en prélude à l'élaboration de plans détaillés pour répondre à ce phénomène.
- 6- **Adopter** l'idée de décerner un Prix de l'OCI aux études les plus marquantes élaborées dans ce domaine.

C) Rétablir l'image vraie de l'Islam dans les programmes et manuels scolaires

- 1- **Charger** un Groupe de Travail spécialisé de relever tout ce qui touche à l'image de l'Islam et des musulmans dans les programmes et manuels scolaires en Occident et de la rectifier, le cas échéant.

La mission d'assurer le suivi de cette action sera confiée à l'ISESCO qui aura à organiser une Conférence pour faire connaître ce qui a été relevé et y répondre.

- 2- **Organiser** une Conférence scientifique au siège de la Commission européenne, à Bruxelles, pour y présenter études et recherches sur cette question.
- 3- **Prendre** contact avec les Ministères de l'éducation des pays occidentaux et exiger d'eux de corriger l'image de l'Islam dans leurs programmes scolaires.
- 4- **Tirer** avantage des relations commerciales et culturelles que les pays islamiques entretiennent avec les pays occidentaux pour peser dans le sens d'une rectification des falsifications relevées au sujet de l'Islam dans les programmes des manuels scolaires occidentaux.

D) La voie de la modération

- 1- **Cœuvrer** à la révision des programmes scolaires dans le monde musulman, conformément aux fondements religieux et aux exigences de l'époque en en chargeant un Groupe de Travail spécialisé.
- 2- **Former** les imams et les prédicateurs pour que leur appel à Dieu se fonde sur la sagesse, le bon exemple et le débat sain et modéré, tout en préservant les fondamentaux de l'Islam et en mettant à profit les espaces en partage avec les autres religions.

Thème IV : **Les questions sociales et économiques et les opérations de secours.**

- 1- **Dynamiser** l'action commune entre les institutions et les organismes œuvrant dans ce domaine et acheminer des caravanes humanitaires communes auxquelles participent les organisations exerçant leurs activités dans le domaine et notamment dans les pays africains.
- 2- **Réaliser** de petits projets articulés autour d'une mosquée, d'une école et d'un dispensaire et autres équipements dans certains villages éloignés et agglomérations isolées notamment en Afrique et dans le sud-est asiatique.
- 3- **Exploiter** les équipements de secours et les installations à but humanitaire gérés par les organisations compétentes "dispensaires, cliniques, centres de formation etc" étant entendu que chaque organisation devra fournir les informations au sujet de ces installations et de ces moyens au Comité de coordination pour lui permettre d'évaluer l'utilité.
- 4- **Coopérer** au travers de l'OCI sur l'élaboration de brochures dans les langues internationales et locales pour les besoins de la conscientisation islamique et les relations familiales. Les organisations concernées seront ainsi appelées à déployer des efforts suivant un calendrier établi pour faire paraître une série de documents traitant de ces différentes problématiques dans un style aisé et facilement compréhensible.
- 5- **Lancer** un appel par le truchement de l'OCI en vue de l'adoption d'une Charte internationale de l'action humanitaire et caritative de manière à éviter que les besoins des populations ne soient exploités pour influencer leurs convictions, leurs cultures ou leurs tendances politiques en liant l'octroi de l'assistance à des conditions particulières.
- 6- **Mettre** en place des établissements éducatifs conventionnels et soutenir les établissements préexistants par le biais des organisations membres du Comité, à titre individuel ou collectif tout en associant la BID et en tirant profit des bourses accordées par les gouvernements des Etats membres.
- 7- **Forer** des puits et mettre en place des centres médicaux en milieu rural et villageois.

Principales recommandations.

- 1- **Procéder** à la publication des travaux déjà réalisés par le Comité de coordination de l'action islamique, sachant que l'Association de la Daawa islamique mondiale a offert généreusement de couvrir les frais de cette opération.
- 2- **Créer** un site Internet dédié aux activités du Comité de coordination.
- 3- **Etudier** les traductions du Saint Coran de manière analytique et objective, sachant que ces traductions constituent un moyen pour l'Autre de s'assurer du bien-fondé de la véracité de cette Foi.

Mentions de remerciements

- Le groupe d'experts a exprimé sa profonde gratitude à l'Association de la Daawa islamique mondiale pour l'hospitalité qui lui a été réservée.
- Le groupe d'experts exprime sa considération au Prof. Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique pour les efforts constants qu'il déploie en vue de stimuler l'action islamique commune.
- Remerciements à la République arabe d'Egypte - Président - gouvernement et peuple - pour les facilités accordées au Groupe de Travail.